



18 B rue Mal de Lattre de Tassigny
01100 OYONNAX
04 74 77 33 83
06 76 08 62 47
veloyonnax@gmail.com
<http://veloyo.free.fr>

Compte rendu de la réunion avec le

Conseil Général de l'Ain

Mardi 14 février 2012

Ont participé à cette réunion :

pour le Conseil Général,

- de la direction des routes : P Rousière, service exploitation maintenance, F Boutard, cellule expertise sécurité routière, D Perret, service maîtrise d'ouvrage, P Martin, programmation routière, P Lafon et E Pelu, service travaux neufs
- de la direction de l'environnement : F Courtois

Pour Apicy, D Bucher, vice président

Pour VéLOYO, AM Ghémard, présidente

Après un tour de table pour nous présenter, nous exposons les attentes d'Apicy dans le pays de Gex, et de véLOYO dans l'agglomération d'Oyonnax. Nous détaillons les points noirs et regrettons les nombreux aménagements dangereux pour les cyclistes. Nous montrons le guide technique départemental du Morbihan comme exemple de politique volontariste et qui nous fait rêver.

Les techniciens du Conseil Général sont très réceptifs. Ils apprécient notre démarche car avoir des interlocuteurs qui expriment les besoins des cyclistes leur permettra de mieux concevoir les aménagements routiers.

Ils nous expliquent que le Conseil Général de l'Ain n'a pas décidé de prendre la compétence vélo. L'adhésion au DRC, club des Départements et Régions cyclables, où l'Ain n'était pas actif, a été résilié récemment. Il y avait un Monsieur vélo au Conseil Général mais sans pouvoir.

Depuis 2007, chaque année, hors agglomération, environ 30 km de route départementale, sont aménagée avec sur les bords, une bande multifonction. Ce n'est pas un aménagement cyclable mais cela améliore la sécurité de tous : piétons, cyclistes et automobilistes. L'ensemble du réseau départemental, 4500km, ne sera pas aménagé ainsi. Mais en 15 ans, on peut espérer que l'ensemble du réseau structurant le sera. Nous nous en félicitons et insistons sur la continuité du réseau et l'aménagement des intersections qui sont les endroits les plus accidentogènes.

Le Conseil Général accompagne les communes et communautés de communes qui construisent des aménagements cyclables en leur octroyant des subventions, par exemple la

Via Rhône ou la voie verte Oyonnax-Montréal la Cluse. Mais il ne prend jamais la maîtrise d'ouvrage pour un tel équipement.

Dans les agglomérations, le Conseil Général donne un avis technique sur les projets d'aménagement de voirie des communes et communautés de communes pour les travaux qui concernent les routes départementales qui les traversent. Cet avis n'est pas prescriptif. Mais le Conseil Général peut avoir des moyens de pression financiers conséquents car il est propriétaire de ces voies. Néanmoins, les décisions dépendent des Conseillers Généraux qui sont parfois aussi maire ou président de communautés de communes...

Nous examinons dans le détail les principaux points noirs du pays de Gex, et les techniciens qui ont une excellente connaissance du terrain, prennent note des demandes d'Apicy et nous expliquent ce que nous pouvons espérer.

Dans l'agglomération d'Oyonnax, la situation est davantage bloquée. Certes la loi Laure n'est pas respectée. Mais ce n'est pas le Conseil Général qui effectue le contrôle de légalité, et les moyens de pression financiers ne sont pas appliqués.

Plus généralement, la politique du Conseil Général évolue. Certains schémas tout routiers sont abandonnés. Dans certains secteurs, on aboutit à une refonte complète des projets. Le Conseil Général, qui fonctionnait avec un schéma de voirie, aura à partir de 2013, un schéma de déplacement. La direction de l'environnement est en train de construire un observatoire des territoires avec pour objectif de produire un schéma de mobilité.

Pour conclure nous demandons que cette réunion ne soit qu'un commencement. Nous souhaitons la création d'une structure de concertation en amont des réalisations routières. Les techniciens sont très intéressés pour travailler ainsi avec nous, mais souhaitent que nous soyons rejoints par les autres associations qui s'impliquent dans la sécurité des cyclistes. VéLOYO se propose de contacter le comité départemental de la FFCT et Bourg Nature Environnement.

Anne-Marie Ghémard